

La lettre de

L'OBSERVATOIRE

Ile-de-France

des risques travaux sur réseaux

n°16
Juin 2018

ÉDITO

Pourquoi les branchements gaz sont-ils régulièrement arrachés à la pelle mécanique ?

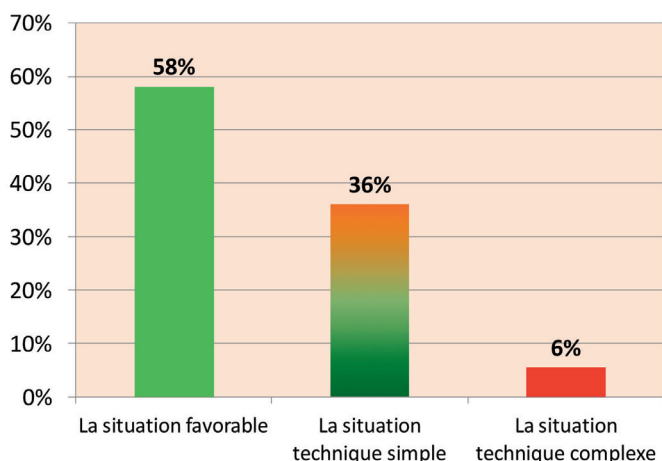
GRDF en Île-de-France fait le constat en 2017 que **348 endommagements** (57% des endommagements) se produisent avec une pelle mécanique sur un branchement. On voit bien, que traiter la problématique du terrassement à proximité d'un branchement gaz représente pour la gestion du risque un enjeu important. J'ai choisi de faire dans cet édito une courte analyse sur cette situation qui n'évolue pas ou peu et qui nous renvoie une responsabilité collective de sécurité. **Il n'est pas nécessaire de poursuivre la lecture de cette lettre si les quelques éléments présentés ci-dessous ne vous interpellent pas.**

Comment expliquer ces 348 endommagements de branchement en 2017 avec la pelle mécanique ?

Avant tout, il convient de donner quelques éléments sur les ouvrages endommagés.

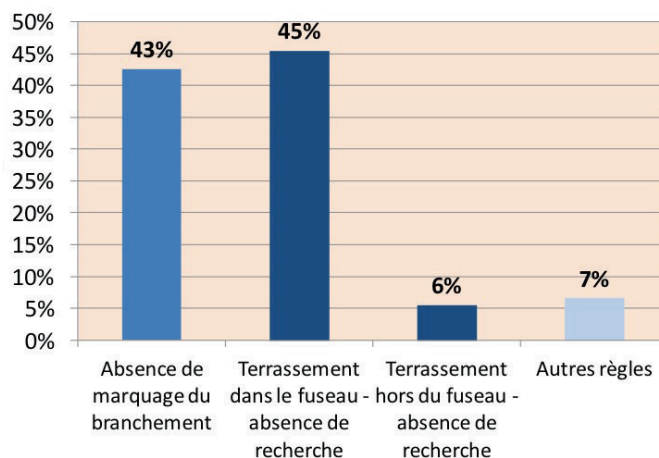
3 situations apparaissent naturellement :

- **La situation favorable** (ouvrage perpendiculaire, affleurant visible, positionné sur le plan sans écart) (58%)
- **La situation technique simple** (ouvrage perpendiculaire ou non, avec au moins une indication d'affleurant sur le terrain ou sur les plans) (36%)
- **La situation technique complexe** (ouvrage avec absence simultanée d'indication d'affleurant et de plan) (6%).



Quelles sont donc les causes de ces endommagements ?

Les deux causes principales : Défaut de l'application de la règle de recherche dans la bande des 2m (51% des cas) et **absence de marquage ou de son maintien** (43% des cas).



Si on peut constater ce non respect des règles de base y compris dans le cas le plus simple « la situation favorable », c'est **qu'un ensemble de dysfonctionnements de tous ordres existent chez un certain nombre d'acteurs, plus ou moins motivés par des préoccupations de sécurité, et ce du terrassier au management de l'entreprise.** Cette situation ne doit plus durer et je souhaitais par ces propos vous interpeller pour que vous puissiez poursuivre la lecture de cette newsletter. Malheureusement, les lecteurs de cette newsletter ne sont pas toujours les plus concernés, alors faites-la connaître. Soucieux de cet enjeu, les membres de l'Observatoire ont rédigé une fiche pratique sur le dégagement des branchements, cette fiche est à votre disposition.

BONNE LECTURE.

Christophe CHAILLEY
Inspecteur Régional
de Sécurité Industrielle, GRDF

Un agriculteur brûlé en touchant une ligne haute tension

Début mars 2018, un agriculteur de 27 ans a été grièvement brûlé par électrisation dans le Val d'Oise. En relevant la benne de sa remorque face à son hangar, il a touché la ligne de 20 000 volts située au-dessus de lui. Il s'est électrisé en descendant de son tracteur. L'agriculteur a été pris en charge par les secours et évacué par hélicoptère, avec pronostic vital engagé.

Les conséquences médicales sont extrêmement lourdes, avec notamment coma artificiel, amputation d'un bras, de lourdes séquelles et brûlures.

Rappel des préconisations : ne pas manœuvrer seul avec des engins de grande hauteur à proximité de lignes électriques, et respecter les distances de sécurité en fonction de la tension électrique de la ligne (si tension inconnue : 5 m).

Pour plus de renseignements consulter le site :

<http://www.electricite-prudence.fr/>

Nicolas VANDENBERGHE
Directeur délégué IDF Est, ENEDIS



COUP DE PROJECTEUR

Retour sur le forum du 21 mars 2018

Le forum annuel de l'Observatoire Île-de-France des risques travaux s'est déroulé le 21 mars 2018 à la FNTP. Ce Forum a accueilli plus de 160 personnes représentant les trois piliers de la réglementation anti-endommagement : les responsables de projet, les entreprises et les exploitants. M. Christophe Pecoult de la Direction générale des Risques auprès du Ministère de la transition écologique et solidaire, remplaçant de M. Jean Boesch depuis le 1^{er} décembre 2017, est intervenu pour parler du décret qui sortira en fin d'année 2018. L'Observatoire développera dans une future newsletter le contenu de ce décret. Au cours de ce Forum annuel, chaque exploitant présent s'est exprimé sur

le nombre de DT, DT/DICT, DICT et incidents survenus durant l'année 2017 et certains ont développé des retours d'expériences qui ont pu mettre en valeur des bonnes pratiques pour prévenir les incidents.

Des entreprises méritantes ont reçu un trophée suite à l'exemplarité constatée sur leurs chantiers à l'occasion des Semaines régionales de la Prévention des endommagements de réseaux en 2017 et tout au long de l'année. Les lauréats 2017 sont GH2E, LOCATRA et SLTP.

La société SLTP avait déjà reçu un prix en 2016, les membres de l'Observatoire félicitent la direction de l'entreprise et son personnel pour la mise en œuvre d'une politique de prévention exemplaire.

Le Forum a également été l'occasion d'aborder divers sujets tels que l'AIPR, les actions de l'Observatoire national, le protocole régional, les centres de formations, et des innovations.

Les membres de l'Observatoire remercient tous les participants présents pour le satisfecit général accordé à l'organisation et au contenu de cette manifestation.

Benito BRUZZO
Président de l'Observatoire Île-de-France des Risques Travaux sur Réseaux

RETOURS D'EXPÉRIENCES

Immeuble en construction au voisinage d'une ligne HTA aérienne



Les faits :

Le 23 avril 2018, un poste HTA est déclenché. En arrivant sur site, les agents Enedis constatent que le dommage a

été causé par une grue. Pour la pose du coffrage des parois du sous-sol de l'immeuble en construction se trouvant en limite du trottoir, le grutier a manœuvré brusquement, les élingues sont rentrées en contact avec une phase de la ligne 20kV. Fort heureusement, ce dommage n'a fait aucune victime, malgré la présence de deux opérateurs à proximité.

L'analyse :

L'entreprise a bien réalisé une DICT toujours en cours de validité. Malgré la présence d'un coordinateur SPS qui aurait dû alerter le maître d'ouvrage de la présence de la ligne HTA. L'entreprise exécutant les travaux avait aussi remarqué cette ligne, et a simplement mis en place un bridage sur la grue afin de limiter la distance d'approche à 3,5m.

Le maître d'ouvrage avait bien fait une DT en avril 2017. Sur les plans joints au récépissé, figurent bien la présence de la ligne HTA aérienne, mais aussi d'une ligne BT aérienne et de 2 câbles HTA souterrain. La MOA n'a fait aucune demande d'enfouissement. Sur les plans de construction le 2^{ème} et 3^{ème} étages se trouveront à 2,6m de la ligne soit à une distance inférieure de 0,40m au minimum réglementaire.

En conclusion :

En Île-de-France, le danger n'est pas toujours lié aux réseaux enterrés, le risque d'incident existe aussi hors du sol, les réseaux aériens bien que visibles ne font pas toujours l'objet d'une attention particulière dans la mise en place de mesures de prévention.

Équipe ENEDIS

3^{ème} édition des Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux



Face à la recrudescence, après des années de baisse régulière, des incidents et accidents sur réseaux sur les chantiers en Île-de-France à l'origine de coupures de gaz, d'électricité et autres réseaux auprès des usagers, une dizaine d'opérateurs de réseaux franciliens se mobilisent du **11 juin au 13 Juillet 2018 autour d'une campagne de prévention.**

Conduites sous l'égide de l'Observatoire Île-de-France des Risques Travaux sur Réseaux, cette opération « **Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux** » a pour objectif de mener une action pédagogique auprès des maîtres d'ouvrages et des entreprises de travaux sur les enjeux du marquage (initial et maintien) des réseaux et des branchements. Dès lors que des travaux sont à réaliser, s'assurer du repérage des réseaux et des branchements est primordial. Le marquage des réseaux se fait avant de démarrer des travaux de terrassement, de sondage... et son maintien est assuré tout au long de la vie du chantier.

Caractéristiques de l'édition 2018

Si l'application VIS@ a été largement utilisée lors des semaines précédentes, cette année il a été décidé d'utiliser l'application PREVDO pour faciliter le signalement des chantiers.

Chiffres clés 2017 : 707 visites effectuées (vs 751 en 2016), nombre de communes visitées 287 (vs 247 en 2016), nombre d'entreprises visitées **165** (vs 175 en 2016). Le maintien du marquage avec code couleur, emprise et compte rendu est de **46%** (vs **40%** en 2016, code couleur, compte rendu, récapéssé et plan).

L'organisation d'un challenge

Lors des semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux, l'Observatoire Île-de-France des risques travaux sur réseaux a décidé, comme pour les dernières éditions, de l'organisation d'un challenge. L'objectif de ce challenge est de récompenser les meilleures pratiques des entreprises de travaux au regard de la mise en œuvre de la réglementation anti-endommagement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

AIPR : ATTESTATION de compétences vs. AUTORISATION d'Intervention à Proximité des Réseaux, attention aux risques de confusion !

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux est obligatoire. La mise en place de ce contrôle de compétences permet de s'assurer que les différents acteurs maîtrisent les règles de sécurité dans le cadre de travaux à proximité de réseaux, tout en les impliquant dans cette démarche.

permettant à l'employeur de délivrer l'**Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)**. **La réussite à l'examen par QCM ne suffit donc pas à justifier de l'AIPR en cas de contrôle.**

Dans ce cadre l'**Attestation de compétences** obtenue en cas de réussite à l'examen par QCM est l'une des pièces justificatives

Tamara LEYLAVERGNE
Présidente de ProtyS

RAPPEL

Qui est concerné par l'AIPR ?

Les parties prenantes intervenant pour la préparation, l'encadrement et l'exécution des travaux à proximité de réseaux doivent disposer d'une AIPR.

Qui délivre l'AIPR ?

Sous sa responsabilité, l'employeur délivre l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux, en estimant les compétences du salarié et en s'appuyant sur l'un des justificatifs définis par l'arrêté du 22 décembre 2015 :

- Titre, diplôme ou certificat de qualification professionnelle des secteurs d'activités concernés*
- CACES en cours de validité et autorisant la délivrance de l'AIPR (pour la catégorie Opérateurs seulement)
- Attestation de compétences* obtenue à l'issue du passage de l'examen par QCM

*Ces justificatifs permettent la délivrance de l'AIPR pendant 5 ans après leur obtention.

L'AIPR est ensuite propre à chaque employeur et à chaque salarié, y compris du locatier et de l'agence d'intérim. La validité de l'Autorisation est également conditionnée par la durée de validité des pièces justificatives permettant sa délivrance.

Enfin, en cas de mobilité du salarié, le nouvel employeur devra délivrer une AIPR qui lui est propre.

AGENDA - À venir prochainement...

Rendez-vous de l'observatoire Île-de-France des risques travaux sur réseaux

- > 19 Septembre 2018
- > 12 Décembre 2018

Toutes ces réunions auront lieu au siège de l'Observatoire IDF des DT-DICT, au 9 rue de BERRI, 75008 PARIS à 9h30. Elles seront toutes suivies d'un Comité de Concertation.

Pour plus d'informations :

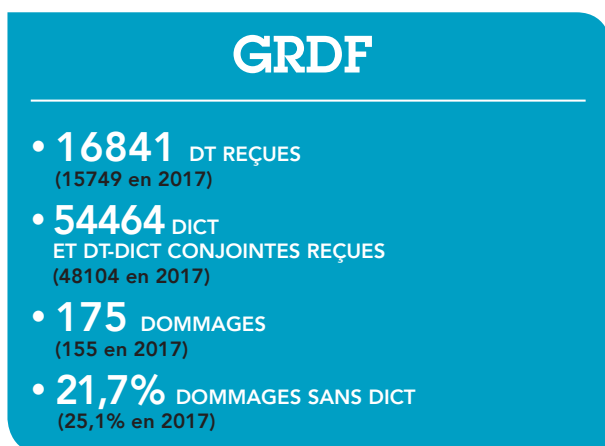
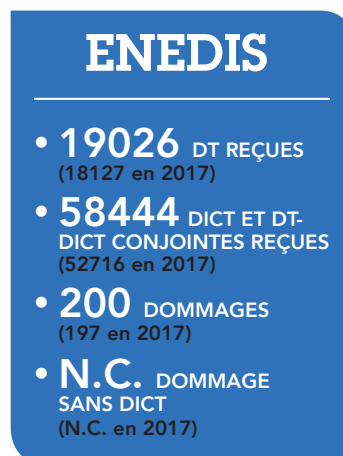
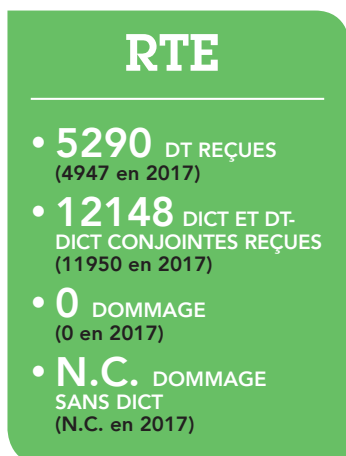
Secrétariat de l'Observatoire
Tél : 01.47.66.01.23
Fax : 01.47.66.10.39
Mail : i.lepotier@fntp.fr
Restez informé, rejoignez-nous sur Twitter : @OBSIDF_dtdict

À noter :

- > Les semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux se déroulent du 11 juin au 13 juillet 2018.
- > Le prochain Forum de l'Observatoire aura lieu le mercredi 20 mars 2019 à la Maison des Travaux Publics au 3 rue de Berri, 75008 Paris.

CHIFFRES CLÉS

Données en Île-de-France sur les endommagements réseaux de janvier à fin avril 2018



QCM AIPR : Résultats en Île-de-France de janvier à avril 2018 par les centres d'examens ayant signé un protocole avec l'Observatoire IDF des DT-DICT

